

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

NEUVIÈME ANNÉE N°985 DU 22 FEVRIER 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

NOTRE CITATION

«L'avenir est quelque chose qui se surmonte.On ne subit pas l'avenir,
on le fait » .

Georges Bernanos

L' ÉDITION DU WEEK END

Le 33^e numéro de l'année 2014

Nombre de pages : 23 pages

Distribué à 15.100 personnes

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN GUADELOUPE

SELON LE GOUVERNEMENT

FRANÇAIS

1

LA NATION N° 985/ SAMEDI 22 FÉVRIER 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 15

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 18

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; Wesley Aminata.**

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA DÉCLARATION DE LA HAVANE DÉNONCE LE COLONIALISME EN AMÉRIQUE DU SUD ET DANS LA CARAÏBE

Suite au sommet de la CELAC les 28-29 Janvier, 2014 a été adopté la déclaration de la Havane qui décide : « Nous, les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à La Havane, Cuba, à l'occasion du Sommet II de la Communauté des États des Caraïbes (CELAC) d'Amérique latine et, les 28 et 29 Janvier 2014 ; Les Pays membres CELAC s'engagent à continuer à travailler, dans le cadre du droit international, en particulier dans le cadre de la résolution des Nations Unies 1514 / (XV) du 14 Décembre 1960, à faire de la région de l'Amérique latine et les Caraïbes un territoire libéré du colonialisme et des colonies ».

LA LOI ALUR ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT FRANÇAIS

On a beaucoup parlé des conditions du transfert du plan local d'urbanisme aux intercommunalités (lire Maire info des 12 et 13 février). Mais la loi Alur, adoptée définitivement hier par les sénateurs, après les députés mercredi, introduit aussi beaucoup de nouvelles mesures sur le logement social, qui concernent directement les maires et les EPCI : attribution des logements, fusion des offices HLM communaux... Retour sur l'essentiel de ces dispositions.

Comme pour la plupart des mesures de la loi Alur, c'est l'intercommunalité qui devient l'échelon de référence de la politique du logement social – du moins pour les EPCI ayant adopté un programme local de l'habitat (PLH). Ainsi, d'ici au 1er janvier 2017, tous les offices HLM communaux devront être rattachés à ces EPCI, selon les dispositions de l'ex-article 52, devenu 114 dans le texte définitif.

La mise en place d'un système partagé de gestion de la demande est sans doute, pour les collectivités, l'une des mesures-phares de la loi Alur (art. 97, ex-47). Désormais, les demandeurs ne devront déposer leur dossier qu'une seule fois ; les pièces jointes seront scannées, et les dossiers versés à un fichier numérique accessible à tous les bailleurs et réservataires, le système national d'enregistrement (SNE). Il s'agit de la généralisation d'une expérimentation menée avec succès dans plusieurs départements. Ce SNE, qui existe depuis 2011 (mais sans gestion des pièces jointes), sera désormais géré par un groupement d'intérêt public rassemblant l'État, l'Union sociale pour l'habitat, la fédération des entreprises publiques locales et les représentants des réservataires. Les EPCI compétents en matière d'habitat pourront en outre créer une « conférence intercommunale du logement » chargée de définir « les objectifs en matière d'attributions de logements », de relogement des personnes et les « modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ». Ces conférences regrouperont les maires des communes membres, le préfet, des représentants du département, des bailleurs sociaux et des réservataires, ainsi que d'associations. La loi crée également un « droit à une information » du demandeur. Celui-ci devra être informé par la structure enregistrant sa demande, que ce soit la commune, le bailleur ou un employeur, des modalités de dépôt de sa demande, des « caractéristiques » du parc social et de la demande (la zone est-elle tendue, y a-t-il un type de logement plus demandé ?) et des principales étapes du traitement de sa demande – même si, de l'avis de nombreux acteurs du secteur, ce point risque de s'avérer délicat à mettre en œuvre. Deux dispositifs d'expérimentation sont intégrés dans les plans partenariaux de gestion de la demande mis en place localement : un système de « cotation » de la demande, censé apporter des critères objectifs pour aider à l'attribution d'un logement ; et un autre sur la « location choisie », permettant aux demandeurs de cibler leur demande sur des logements identifiés. Enfin, en remplacement des anciennes Millos et Anpeec, le texte installe une nouvelle instance de contrôle, l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols), qui pourra être saisie par les collectivités ayant financé des organismes ou garanti leurs emprunts (art. 102).

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS PUBLIE LES LETTRES DE CADRAGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR 2014

Les lettres de cadrage 2014 pour la transition écologique envoyées par Jean-Marc Ayrault à chacun des ministres ont été publiées le 19 février. Elles déclinent les engagements de la feuille de route issue de la conférence environnementale de septembre dernier. Le ministre de l'Écologie, Philippe Martin, a présenté le 19 février en Conseil des ministres une communication relative aux lettres de cadrage pour la transition écologique adressées par Jean-Marc Ayrault à chaque membre du gouvernement et qui déclinent les engagements de la feuille de route issue de la deuxième conférence environnementale organisée en septembre dernier. "Ces deuxièmes lettres de cadrage marquent les priorités du gouvernement pour l'année 2014, notamment la préparation de la COP 21, la finalisation du projet de loi de programmation sur la transition énergétique, l'examen au printemps du projet de loi relatif à la biodiversité, la conférence bancaire et financière, la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la mutation de l'agriculture vers l'agro-écologie, l'adoption du 3e plan national santé-environnement (PNSE 3), la modernisation du droit de l'environnement dans le cadre du chantier gouvernemental de simplification administrative, la réforme du code minier, la promotion de l'économie circulaire, l'accompagnement des transitions professionnelles, ainsi que le soutien au développement de filières des éco-industries telles que les énergies renouvelables, et un renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable", a détaillé le ministre dans sa communication. Dans sa lettre à Philippe Martin, Jean-Marc Ayrault rappelle que le ministre est chargé de veiller à la mise en oeuvre de l'ensemble de la feuille de route pour la transition écologique, et donc, de chacune des lettres de cadrage, et que son ministère "occupera une place centrale dans la préparation et la mise en oeuvre de la politique de transition énergétique". "La politique de sobriété, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, est l'un de ses enjeux majeurs", souligne-t-il, réitérant sa recommandation de collaboration avec le ministère en charge du Logement. "Vous contribuerez à la réflexion sur la ville de demain, durable et intelligente dans le cadre des initiatives prises par le gouvernement", écrit encore le Premier ministre. Celui-ci demande que soit favorisée la contribution des politiques de mobilité mais il n'évoque pas explicitement le projet de loi de programmation sur la

transition énergétique attendu pour le printemps. Parmi les grands dossiers qu'aura à gérer le ministre de l'Écologie sont cités notamment le projet de loi relatif à la biodiversité qui sera présenté "fin mars" en Conseil des ministres, la finalisation des textes permettant la réforme du Code minier, la mise en oeuvre de la feuille de route sur les états généraux de la modernisation du droit de l'environnement, l'adoption du prochain plan national santé-environnement (PNSE 3), le suivi des deux dernières conférences environnementales et la préparation de la troisième. Les autres ministres ont aussi à suivre de nombreux dossiers environnementaux intéressant les collectivités. Ainsi, dans la lettre de cadrage qui lui a été adressée, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, devra faire en sorte que les préfets "accompagnent la mise en oeuvre des plans climat-énergie territoriaux portés par les collectivités de plus de 50.000 habitants", afin de développer les énergies renouvelables "en évitant les conflits d'usages et en prenant en compte le retour d'expérience sur les projets effectivement réalisés". Il devra aussi veiller à ce que les préfets soient "particulièrement attentifs" à la bonne application de la directive sur les eaux résiduaires urbaines et à l'adoption des programmes d'action régionaux nitrates. Le ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici, devra poursuivre les travaux du Comité pour la fiscalité écologique qui porteront "prioritairement" en 2014 "sur les évolutions en matière de fiscalité sur les déchets, sur la biodiversité ainsi que sur les compensations à l'introduction d'une fiscalité carbone", écrit le Premier ministre. Dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, adopté en première lecture au Sénat en novembre dernier, le Premier ministre indique dans sa lettre que le ministère de l'Economie "confortera les dispositions permettant d'inclure dans le champ d'application de l'agrément 'entreprise solidaire d'utilité sociale' les entreprises concourant au développement durable. Concernant la gestion des déchets, il proposera des dispositions permettant de favoriser le recours aux entreprises d'insertion". A Sylvia Pinel, en charge de l'Artisanat, il demande en particulier de "[veiller] à ce que les acteurs économiques relevant de [son] département ministériel soit impliqués dans la préparation et la mise en oeuvre des actions territoriales en matière d'économie circulaire et de transition énergétique", "en particulier les artisans du bâtiment". La ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, est chargée de préparer avec Philippe Martin le plan national santé-environnement 2014-2020 (PNSE 3). Elle devra aussi contribuer au

plan micropolluants et à la mise en place d'une "liste de vigilance" visant à la prévention des pollutions par les substances émergentes. Elle devra aussi contribuer à la réflexion visant à améliorer la performance des services d'eau potable et d'assainissement et mobiliser les agences régionales de santé (ARS) sur l'identification et la protection des captages d'eau potable. Elle participera également à la révision de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation des eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation, aux négociations réglementaires européennes en la matière, et aux réflexions sur le réemploi des eaux de pluie. Le chef du gouvernement demande dans sa lettre à Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, qu'elle veille "conjointement avec [Philippe Martin], à poursuivre le déploiement des dispositifs mis en place en 2013 (guichets uniques, Fonds d'aide à la rénovation thermique, éco-PTZ, CIDD, intervention de l'Anah", et qu'elle conçoive "les dispositifs de soutien qui leur succéderont, appuyés notamment sur le principe de tiers financement". "Je vous demande [...] de valoriser et de rendre plus lisibles les métiers et compétences liés à la transition écologique et énergétique du bâtiment, en rénovation et en construction", poursuit Jean-Marc Ayrault. "Dans le cadre des travaux sur l'amélioration de la performance environnementale des bâtiments neufs à horizon 2020", ajoute-t-il, la ministre du Logement devra aussi veiller à "la bonne prise en compte des cycles de vie des matériaux, notamment la gestion des déchets issus de leur déconstruction, et de l'ensemble des impacts environnementaux de la construction, y compris les aspects sanitaires". Elle devra encore porter une "attention particulière à la lutte contre l'artificialisation des sols". Dans la lettre destinée au ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, l'adoption des programmes d'action régionaux nitrates figure au rang de "priorité pour 2014". Chargé d'engager la mutation de l'agriculture vers l'agroécologie, Stéphane Le Foll devra aussi maintenir le moratoire sur les OGM sur le territoire national. Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, devra veiller "à ce que les compétences [des collectivités] soient encore clarifiées, précisées et attribuées aux échelons les mieux à même de mener une action efficace dans les trois domaines stratégiques pour la transition écologique : l'énergie, la biodiversité, la gestion des déchets". Jean-Marc Ayrault charge par ailleurs Marylise Lebranchu, " dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles" de

faire émerger "en lien avec les collectivités locales", une maîtrise d'ouvrage locale qui "facilitera" notamment la prévention des inondations. Le ministre du Travail, Michel Sapin, devra "renforcer la connaissance des effets sur l'emploi de la transition écologique et énergétique, pour mieux s'y adapter, en veillant à une bonne concertation auprès des instances compétentes en matière d'emploi et de formation". Le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, devra, lui, "veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la conférence environnementale 2013" qui "a permis de définir une nouvelle ambition pour l'EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) afin d'accompagner, dans la durée, la politique de transition écologique engagée par le gouvernement". Il devra ainsi "renforcer les actions des écoles et des établissements scolaires en faveur de l'environnement et du développement durable" ou encore faire "développer les partenariats pouvant soutenir cette politique éducative" – un partenariat avec la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France pour développer l'information sur la biodiversité dans le cadre scolaire est d'ailleurs "en cours d'élaboration", selon le tableau de bord de mise en œuvre des lettres de cadrage 2013 également publié le 19 février. **Sur cette même question de la biodiversité, Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, devra, lui, "placer un tiers" des mangroves ultramarines françaises sous protection du Conservatoire du littoral d'ici trois ans.**

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

0, 09 % D' INFLATION SOUS JACENTE EN FRANCE

Alerte : 0.09% d'inflation sous-jacente, la France n'a jamais été aussi proche de la déflation. Le 20 février, l'Insee publiait son baromètre mensuel relatif à l'évolution des prix en France. « En janvier 2014, l'indice des prix à la consommation (IPC) baisse de 0,6 % après une hausse de 0,3 % en décembre 2013. Sur un an, il augmente de 0,7 % comme en décembre 2013 ». L'importante baisse constatée au mois de janvier s'explique alors et avant tout par le phénomène des soldes, qui ont eu pour effet de voir l'écroulement de bon nombres de sous catégories : « En janvier 2014, les prix des produits manufacturés reculent de 3,0 % et de 1,2 % sur un an sous l'effet des soldes d'hiver. Les prix de l'habillement et des chaussures reculent ainsi de 15,4 % en janvier

2014 et de 4 % sur un an. De même, les prix des gros appareils ménagers diminuent de 2,2 % (-1,7 % en janvier 2013) et de 3,3 % sur un an, ceux des meubles et des articles d'ameublement de 2,4 % (-2,1 % en 2013 ; +0,7 % sur un an) et ceux des articles de ménage en textile de 5,8 % (-5,7 % en janvier 2013 ; +0,5 % sur un an). Par ailleurs, la baisse des prix des appareils technologiques se poursuit (-1,5 % et -7,7 % sur un an pour les équipements audio-visuels, photographiques et informatiques ; -2,7 % et -14,4 % sur un an pour les équipements de téléphonie et de télécopie). Enfin, les nouveaux barèmes des malus écologiques contribuent à la hausse des prix des automobiles neuves qui progressent de 2,5 % en janvier (+2,9 % sur un an) ». Cependant, le calcul des chiffres de l'inflation souffre de quelques ajustements qui ne permettent pas de se faire une idée précise de la tendance économique. En effet, et par exemple, la récente hausse de la TVA au 1er janvier dernier fait partie intégrante du calcul de l'inflation IPC, ce qui provoque un rehaussement de l'indice de façon plus ou moins artificielle. Afin de se faire une idée réelle de la « tendance », il convient dès lors de se référer à la catégorie « Inflation sous-jacente », définie par l'Insee selon les termes suivants : « L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande ». Ou encore : « De manière générale, l'inflation « sous-jacente » est définie comme le signal de la « vraie » tendance de moyen terme de l'inflation. Il s'agit ainsi d'éliminer le bruit qui affecte les données et brouille le message de moyen terme sur l'évolution des prix ». C'est sur cette base statistique qu'en 2009, les économistes de l'Insee réfutaient la probabilité que l'économie française puisse connaître un épisode déflationniste : « En mars 2009, toutes les mesures de l'inflation « sous-jacente » étudiées dans ce dossier se situent dans une fourchette allant de 1,3 % à 1,9 % en glissement annuel. Elles conduisent donc à relativiser fortement le risque d'une déflation à moyen terme ». Ce qui permet encore de valider le fait que l'indice d'inflation sous-jacente est bien la référence à prendre en compte pour mesurer le risque inflationniste ou déflationniste de l'économie. Alors que l'indice d'inflation sous-jacente flirtait à un niveau de 2.00% avant la crise, l'écroulement de la demande intérieure en France est venu contracter ce niveau pour atteindre un plus bas de 0.35% au mois de février 2011. Depuis cette date, et notamment grâce aux effets des plans de relance européens, l'indice est reparti à la hausse pour

atteindre un seuil de 1.66% en décembre 2011. La baisse permanente qui peut être observée ici ne fait que traduire la pression de la faible demande intérieure sur les prix. Comme nous le rappelle la définition de l'Insee, « la confrontation de l'offre et de la demande » démontre que l'offre ne peut rien faire d'autre que s'adapter à une faible demande ; les prix ralentissent et l'économie s'approche du seuil fatidique de la déflation. En effet, en Janvier 2014, le niveau des prix en glissement annuel, c'est-à-dire en tendance profonde, affiche un niveau de 0.09%. Soit l'ultime rempart face à une situation de déflation. En janvier dernier, Christine Lagarde, Directrice Générale du Fonds Monétaire International, déclarait : "Si l'inflation est le génie, alors la déflation est l'ogre qu'il nous faut combattre avec vigueur". Eu égard au chiffre de 0.09%, il serait peut-être temps de s'inquiéter de la situation, car l'ogre frappe à la porte de l'économie française. Les précédents des années 30, du Japon de 1997, devraient pourtant faire hurler les sirènes, aussi bien dans les ministères que dans les locaux de la Banque centrale européenne.

DU NOUVEAU SUR L' HÉPATITE C

Des scientifiques américains ont identifié la structure de la protéine externe du virus d'hépatite C, une région qui permet au pathogène de fuir la réponse du système immunologique naturel, souligne une étude divulguée dans la revue Nature. Les virus sont intelligents et c'est une bataille constante de les maintenir éloignés, indique Joseph Marcotrigiano, professeur de Chimie et de Biologie Chimique dans l'Université de Rutgers, et l'un des auteurs de l'article. Par cela, le développement d'un vaccin est très important. Il est toujours mieux de prévenir l'infection à travers d'un vaccin effectif que de le traiter une fois qu'une infection chronique s'est établie', a-t-il indiqué. Avec ce travail, les enquêteurs seront dans de meilleures conditions pour développer un composé qui dirige le système exempt aux régions vulnérables au virus pour prévenir l'infection, il a assuré. Un immunogène contre l'hépatite C éviterait non seulement que les personnes acquièrent la maladie, mais ce serait aussi l'intervention la plus efficace par rapport aux coûts, Marcotrigiano a signalé. L'hépatite C est considéré comme un problème important de santé mondiale. Il est estimé qu'environ 1

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LE POINT DE VUE DE PIERRE HENRI D'ARGENSON SUR L'UKRAINE

Pierre-Henri d'Argenson est haut-fonctionnaire et essayiste. Ancien maître de conférence à Sciences Po en questions internationales.

« On se souvient de la récente et retentissante fuite organisée - très certainement par les services russes - de la conversation entre Victoria Nuland, sous-secrétaire d'Etat américaine aux affaires européennes, et son ambassadeur à Kiev: Madame Nuland suggérait à l'Union européenne, par une formule fort peu diplomatique, d'aller voir ailleurs qu'en Ukraine si elle n'avait pas mieux à faire. Cet échange n'étant pas censé être public, nul ne reprochera à Mme Nuland de s'être exprimée comme la plupart des dirigeants hors micro. Les subtilités langagières n'ont jamais fait bon ménage avec la violence crasse des relations internationales, qui sont affaire de force: quand les «petits joueurs» s'y font traiter de «mauviettes», il n'y a pas d'arbitre pour donner un carton. L'Ukraine, comme la Syrie, et avant elles la Géorgie, sont devenus les enjeux d'une nouvelle guerre froide que l'Europe n'a pas les moyens d'assumer. Une fois passées les indignations coutumières, il convient de se demander si l'Union européenne n'aurait pas intérêt à suivre au pied de la lettre le conseil de Mme Nuland, et se désengager intelligemment de la crise ukrainienne, pour une simple raison: l'Ukraine, comme la Syrie, et avant elles la Géorgie, sont devenus les enjeux d'une nouvelle guerre froide que l'Europe n'a pas les moyens d'assumer. Revenons en arrière. L'Union européenne, dans ses relations avec la Russie, vit encore sur l'illusion créée par le «succès» du règlement des guerres yougoslaves, qui avait vu triompher les options américano-européennes sur celles de la Russie. Elle a oublié que les conditions de ce succès n'ont été réunies qu'à la faveur de l'affaiblissement de la Russie dans les années 1990 et d'un engagement militaire massif et structuré par les Américains, dans une zone à l'extrême périphérie du monde slave. Or deux paramètres ont changé depuis: d'une part la Russie s'est à nouveau hissée, sous la direction de

Vladimir Poutine, au rang de puissance internationale agissante et influente ; d'autre part les Européens ont drastiquement diminué leur effort de défense par rapport aux formats de la guerre froide, ruinant par là toute hypothétique «politique de puissance» européenne. L'Union européenne prend le risque de radicaliser le conflit ukrainien, au grand profit de la Russie qui ne manquera pas d'intervenir le moment idoine pour provoquer une sortie de crise à son avantage. En Ukraine, la Russie considère qu'elle est dans son pré carré. Le «passage à l'ouest» d'une partie du l'ex-bloc soviétique à l'issue de la chute de l'URSS a été vécu par la Russie comme une humiliation. L'Europe n'a aujourd'hui aucun intérêt à forcer l'histoire politique des quelques pays qui font encore partie du «bloc russe» et qui sont devenus des enjeux symboliques et géostratégiques de premier plan au yeux d'une Russie décidée à mettre un coup d'arrêt à ce qu'elle perçoit comme un encerclement par «l'Occident». En donnant le sentiment de se jeter sur l'Ukraine comme si son salut et son avenir se jouaient ici et maintenant, entre le Bien européen et le Mal russe, l'Union européenne commet une double erreur: celle de copier maladroitement la politique étrangère américaine, mais sans disposer des mêmes instruments de puissance, et celle de radicaliser le conflit ukrainien, au grand profit de la Russie qui ne manquera pas d'intervenir le moment idoine pour provoquer une sortie de crise à son avantage. C'est le jeu, sauf que l'Union européenne n'en mesure pas toujours la gravité. Quelle que soit l'issue du conflit, aucun gouvernement ukrainien, même «pro-européen», n'aura les moyens de s'éloigner de Moscou. En revanche, en donnant de faux espoirs à l'opposition, dont on ne discerne pas encore la cohésion idéologique, l'Union européenne risque d'encourager à son insu l'escalade de la violence, et en cas d'échec, de dilapider le peu de crédit qui lui restait après l'affaire syrienne, par la combinaison d'une impossible médiation, de sanctions «molles» plus irritantes qu'efficaces, et de déclarations incantatoires qui permettront surtout de diluer la responsabilité de chacun dans le discours collectif ».

AMÉRIQUE, CARAÏBE

LE PRÉSIDENT HAÏTIEN EN VISITE EN EUROPE

Début de la tournée européenne du Président Martelly
Jeudi : le Président Michel Martelly, à la tête d'une importante délégation composée, entre autres, de Pierre Richard Casimir, le

Ministre des Affaires Étrangères, de Wilson Laleau, Ministre de l'Économie et des Finances et Ministre a.i. du Commerce et de l'Industrie, de Grégory Mayard-Paul, son Conseiller spécial, de Grégory Mevs, Co-président du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Développement Économique et l'Investissement (CCPDEI), du Député Stevenson Jacques Thimoléon, Président de la Chambre basse et du Députés Abel Descollines, Président de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des Députés et de quelques membres du secteur privé des affaires, est arrivée à Paris jeudi 20 février, dans le cadre de sa visite officielle en France. Après la cérémonie d'accueil républicain, qui lui a été réservée à l'Hôtel National des Invalides, le Chef de l'État s'est rendu au Parlement français où il s'est entretenu avec Jean-Pierre Bel, le Président du Sénat, autour d'un ensemble de points tels que l'organisation des prochaines élections, la reconstruction d'Haïti, la nécessité d'une grande présence française en Haïti notamment dans le secteur des affaires. Par la suite, le Président Martelly, accompagné des membres du secteur privé haïtien, a rencontré Pierre Gattaz, le Président du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), dans le but d'inciter les entrepreneurs français à aller investir en Haïti. Il s'est également entretenu avec Victorin Lurel, le Ministre des Territoires d'Outre-mer Français, autour notamment de la candidature d'Haïti à l'organisation du sommet de la francophonie en 2016. En début de soirée, le Chef de l'État haïtien, dans une ambiance très chaleureuse s'est adressé, à la Maison de l'Amérique Latine, à la communauté haïtienne vivant à Paris. Le Président Martelly a profité de ce moment de communion avec ces compatriotes pour relater les nombreux efforts déjà réalisés par son administration et a réitéré sa détermination de continuer à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie du peuple haïtien.

LE 20^e CONGRÈS DE LA CENTRALE DES TRAVAILLEURS DE CUBA

Les travaux du 20^e Congrès de la CTC, la Centrale des Travailleurs de Cuba se sont ouverts jeudi avec la participation de 1 200 délégués de tout le pays. Aujourd'hui les délégués sont réunis dans différentes installations de La Havane avec des dirigeants des syndicats nationaux et avec des directeurs des entités auxquelles ils appartiennent. Demain, au cours de la deuxième journée de débats, les participants analyseront le fonctionnement des syndicats, la bataille pour l'efficacité économique, le travail politique

et idéologique, la défense, l'unité et l'activité internationale de l'organisation, entre autres thèmes. Depuis la convocation du congrès, en octobre 2012, plus de 60 000 assemblées ont eu lieu dans tout le pays avec une participation massive des travailleurs. Ils ont analysé le document de base de la rencontre et les statuts de l'organisation, l'Avant-projet du Code du Travail. Ils ont également procédé à la réélection ou au renouveau des dirigeants syndicaux.

SOLIDARITÉ AVEC LE VENEZUELA

Les gouvernements et des mouvements sociaux de plusieurs pays réitèrent leur solidarité avec le gouvernement du Venezuela :

Le ministère russe des Affaires étrangères a exprimé sa confiance dans le fait que le gouvernement du président vénézuélien Nicolás Maduro rétablisse la paix et continue à travailler pour le développement et le bien-être du peuple. Alexander Schetinine, directeur du département d'Amérique Latine de ce Ministère a réitéré la solidarité de Moscou avec Caracas et a souligné que le gouvernement russe apprécie la position des autorités vénézuéliennes contre tout type d'ingérence dans les affaires intérieures du pays.

D'autres expressions de soutien au pays sud-américain arrivent de l'Argentine où le Front Kumpas Capital, une organisation politique et sociale a convoqué une marche jusqu'à la Place de Mai de Buenos Aires en appui au peuple et au gouvernement constitutionnel du Venezuela.

En République Dominicaine, plus de 15 organisations de gauche et mouvements sociaux ont réaffirmé leur appui au processus révolutionnaire du gouvernement de Nicolas Maduro. Dans une lettre à l'ambassadeur vénézuélien à Saint Domingue, Alberto Castellar, les groupes exhortent le président Maduro à vaincre le fascisme et affirment que les ennemis du pays veulent ses réserves de pétrole et arrêter les transformations sociales.

Dans une note datée de mardi, la Chancellerie exprime la plus vive préoccupation du Gouvernement haïtien, par rapport aux mouvements violents et déstabilisateurs, qui se sont produits au Venezuela au cours de la semaine écoulée, plus particulièrement le

11 février 2014, ayant entraîné des morts et des blessés, des attaques contre des institutions publiques, des incendies et des destructions de véhicules...» Le Gouvernement de la République d'Haïti demeure profondément attaché au respect des principes et des normes démocratiques tels que la stabilité politique et institutionnelle, la Paix sociale et surtout le respect du choix des citoyens et des mandats des élus.

La seconde journée des réunions à Managua du Groupe de Travail du Forum de Sao Paulo a donné une priorité dans son agenda à l'analyse de la situation au Venezuela et à la recherche de positions communes des organisations de gauche réunies là-bas.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les marchés asiatiques progressent ce matin, inscrivant une deuxième semaine de hausse consécutive. A Tokyo, l'indice Nikkei termine la séance de vendredi sur un rebond de 2,88%, et affiche une hausse de près de 4% sur la semaine. A Hong Kong, l'indice Hang Seng avance de 0,4% en séance, tandis qu'à rebours de la tendance générale, le Shanghai composite perd 0,7%. De son côté, Taiwan gagne 0,9% et Séoul monte de 1,4%, tandis que Sydney progresse de 0,5%. Enfin, Singapour prend 0,5% et à Bombay, l'indice BSE Sensex gagne 0,7% en matinée. Les marchés mondiaux ont désormais regagné l'essentiel du terrain perdu en janvier et début février, après la décision de la Fed de poursuivre le retrait de ses mesures exceptionnelles de soutien.

ÉTATS UNIS

Wall Street a finalement terminé sa course en légère baisse ce vendredi soir, après une nouvelle série de résultats trimestriels d'entreprises comprenant notamment Hewlett-Packard et Groupon. Le leader des 'deals' de réduction en ligne a d'ailleurs vu son titre plonger de près de 22% aujourd'hui à Wall Street ! Du côté des indicateurs économiques, les ventes de logements existants aux

Etats-Unis, pour le mois de janvier, sont ressorties en recul, proches des attentes... Le DJIA a perdu 0,19% à 16.103 pts, le Nasdaq a cédé 0,10% à 4.263 pts, et le S&P500 a reculé de 0,19% à 1.836 pts. Sur l'ensemble de la semaine (de seulement 4 séances), le DJIA a perdu 0,3%, le Nasdaq est stable, et le S&P500 recule de 0,1%. D'après le rapport de la National Association of Realtors américaine ce jour, les reventes de logements existants aux Etats-Unis pour le mois de janvier 2014 se sont établies sur un rythme de 4,62 millions d'unités, contre 4,65 millions de consensus et 4,87 millions en décembre. Ainsi, les reventes sont en repli de 5% environ en comparaison du mois antérieur, après un gain de 1% en décembre.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse vendredi, dans le sillage de la Bourse de Paris, portée à son plus haut niveau depuis l'été 2008 par le bon accueil réservé à une nouvelle série de résultats. Le CAC 40 parisien a fini la journée sur un gain de 0,59% (+25,57 points) à 4.381,06 après avoir inscrit un nouveau plus haut de cinq ans et demi à 4.383,15. Le marché français a notamment été tiré par Technip (+2,5%) et Saint-Gobain (+3,77%, meilleure performance du CAC comme du FTSEurofirst 300) après plusieurs relèvements d'objectifs par des analystes en réaction à leurs résultats financiers. Autre vedette du jour, Valeo a bondi de 12,63%, retrouvant des niveaux sans précédent depuis plus de 15 ans après ses résultats annuels, en nette progression. A Londres, le Footsie britannique a progressé de 0,37% et à Francfort, le Dax a pris 0,40%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 avançait de 0,32% et le FTSEurofirst 300 de 0,31%. Sur l'ensemble de la semaine, le CAC 40 a progressé de 0,94%, sa quatrième performance hebdomadaire positive d'affilée, portant à 1,98% sa hausse depuis le début de l'année. Le FTSEurofirst 300 a gagné 0,8% en une semaine et prend 2,02% depuis le 1er janvier.

CHANGE

L'euro montait légèrement face au dollar vendredi après un indicateur décevant dans l'immobilier, et alors que l'Espagne, la quatrième économie de la zone euro, voyait sa note relevée d'un cran par l'agence Moody's. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,3738 dollar, contre 1,3721 dollar jeudi vers 22H00 GMT. La monnaie

unique européenne progressait aussi face à la devise nippone, à 140,86 yens contre 140,36 yens jeudi. Le dollar gagnait du terrain face à la monnaie japonaise, à 102,45 yens contre 102,30 yens jeudi. L'euro poursuivait sa hausse face au dollar vendredi en fin d'échanges new-yorkais peu après l'annonce du relèvement d'un cran de la note de l'Espagne par l'agence de notation Moody's, accompagnée d'une perspective positive, ce qui suggérait qu'elle pourrait de nouveau la relever à terme. Vers 22H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 82,64 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6612 dollar pour une livre. La devise helvétique montait légèrement face à l'euro, à 1,2194 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,8875 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,0912 yuans pour un dollar, son niveau le plus faible depuis le 5 décembre, contre 6,0845 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.323,25 dollars au fixing du soir contre 1.316,25 dollars jeudi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont terminé en baisse vendredi à New York, dans un marché engrangeant quelques bénéfices après s'être nettement appréciés cette semaine, à la faveur du froid aux États-Unis et de tensions géopolitiques dans le monde. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril, dont c'était le premier jour en tant que contrat de référence, a cédé 55 cents, à 102,20 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour même échéance a fini à 109,85 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 45 cents par rapport à la clôture de jeudi. La légère perte de terrain du marché de l'or noir américain résulte en partie d'un petit mouvement de prises de bénéfices dans un marché qui est monté peut-être un peu trop haut cette semaine, a noté Bob Yawger, de Mizuho Securities USA. Malgré leur léger recul, les prix du WTI restaient à la clôture supérieurs de plus de 2% à ceux de la semaine dernière. Ils ont terminé mercredi à leur plus haut niveau depuis le 8 octobre, à 103,31 dollars. La baisse des cours était limitée par des craintes pour l'offre en produits distillés, notamment en fioul de chauffage, alors que des prévisions météorologiques faisaient état d'une nouvelle vague de froid et de neige au cours des dix prochains jours aux États-Unis avec des températures nettement en-deçà des normales saisonnières début mars, a relevé M. Yawger. Les États-Unis connaissent depuis le début de l'année un

hiver particulièrement rigoureux, marqué par une série de tempêtes de neige et de vagues de froid polaires dans le nord-est et le centre du pays, ce qui a nettement augmenté la demande en produits distillés. Selon le département américain de l'Énergie (DoE), les stocks de ces produits ont reculé la semaine dernière de 10,9 millions de barils par rapport à l'an dernier à la même période, soit une chute de 8,8% sur un an.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

MÉTHODOLOGIE POUR LA NOTE D' INFORMATION DU C.E EN VUE DE SA CONSULTATION

Si la loi de sécurisation de l'emploi a encadré les délais de consultation du comité d'entreprise, le bon achèvement de cette procédure demeure dépendant de l'information remise aux représentants du personnel. Pour approuver une cour d'appel d'avoir suspendu un projet de réorganisation en raison d'une insuffisante information des représentants du personnel, la Cour de cassation a récemment jugé que « les informations données par l'employeur au CHSCT étaient sommaires et ne comportaient pas d'indications relatives aux conséquences de la réorganisation du service sur les conditions de travail des salariés, de sorte que le comité ne pouvait donner un avis utile » (Cass. soc. 25 septembre 2013, n°12-21747). Rendu à propos du CHSCT, le principe ainsi posé conserve toute sa pertinence à propos du comité d'entreprise. Concernant cette dernière instance, la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin a encadré les délais de consultation du comité d'entreprise afin de permettre une meilleure sécurisation de ces procédures pour les employeurs. Pour autant cette sécurisation est conditionnée par la délivrance par l'employeur d'une information complète et précise relativement au projet en cause. Deux garanties sont à cet égard apportées par les textes pour assurer l'effectivité de cette obligation :

le « délai préfix » de consultation institué pour certaines matières « court à compter de la communication par l'employeur des informations prévues par le code du travail pour la consultation » (articles L. 2323-3 et R. 2323-1 du code du travail). Des élus

recevant une information trop laconique pourraient donc être fondés à solliciter le report de ce point de départ jusqu'à ce qu'ils aient bénéficié d' « informations précises et écrites ».

le comité d'entreprise dispose en outre de la faculté de saisir le Président du Tribunal de grande instance statuant en la forme des référés afin qu'il ordonne sous huit jours la communication par l'employeur des informations manquantes. Ce dernier est en effet compétent pour apprécier l'utilité et la loyauté des informations fournies au comité au regard de la nature et des implications du projet en cause et, le cas échéant, pour décider de la prolongation de la consultation (article L. 2323-4 du code du travail).

Le juge pénal peut également avoir à connaître de cette question eu égard à la double sanction qu'encourt l'employeur en cas de délivrance d'une information insuffisante aux membres du comité d'entreprise : outre la suspension du projet et la remise d'information le cas échéant par voie d'astreinte, l'information incomplète peut être sanctionnée pénalement au titre du délit d'entrave.

Le principe : une information « précise et écrite »

L'article L. 2323-4 du code du travail se limite à faire à état d'« informations précises et écrites transmises par le chef d'entreprise ». L'administration considère pour sa part qu'en dehors des cas de licenciement et du plan de formation (pour lesquels les textes prévoient expressément la liste des documents ou informations à fournir au comité), l'employeur n'est pas tenu de remettre à celui-ci tous les documents se rapportant à la consultation, tels que des projets de contrat par exemple, mais il doit lui fournir une note contenant des informations suffisamment précises pour lui permettre de se prononcer (Circ. DRT n° 12 du 30 novembre 1984). De manière générale, l'information communiquée au comité d'entreprise doit permettre à celui-ci de connaître les raisons qui ont présidé à l'élaboration du projet de l'entreprise, la teneur de celui-ci ainsi que les conséquences attachées à sa mise en œuvre.

La méthode en trois points : le « pourquoi », le « comment » et les « conséquences sociales »

Afin de satisfaire à cette obligation d'information du comité

d'entreprise, une méthode peut consister à établir sa note d'information en trois points distincts. Cette méthode peut être retenue quel que soit l'objet de la consultation en cause (cession d'une filiale, réorganisation d'un service, déménagement de l'entreprise, installation d'un nouvel outil de travail, etc.).

1. Motivations du projet (le « pourquoi »)

a) Présentation et historique : exposé des données de base du projet, son contexte, l'historique, les activités en cause, les chiffres clefs, les dates importantes, etc.

b) Les nécessités d'une évolution : pourquoi la situation ne peut être maintenue en l'état, exposé des contraintes techniques, économiques, concurrentielles, financières ou autres qui commandent de faire évoluer la situation, présentation de la situation de marc, etc.

c) Schémas envisagés et scénario retenu : exposer les différentes solutions qui ont été envisagées avant de finalement retenir le présent projet, pourquoi les éventuelles solutions alternatives ont été écartées, puis exposer dans les grandes lignes le principe du projet finalement retenu en soulignant sa pertinence par rapport aux autres qui ont été étudiés.

2. Modalités du projet (le « comment »)

a) Modalités juridiques : présentation des éventuelles opérations juridiques nécessaires à la mise en œuvre du projet, conclusion et résiliation de contrats, lancement d'appel d'offres, convocation et réunions d'organes sociaux de l'entreprise, etc.

b) Modalités financières : coût de l'opération, impact financier à terme, économies attendues, nature des investissements et le mode de financement, etc.)

c) Modalités organisationnelles : évolutions de l'activité, changements d'organigrammes, ouverture de nouvelles agences, localisation des sites, plan de développement commercial, gestion de la période transitoire, etc... Il convient sur ce point d'envisager l'ensemble des aspects opérationnels liés au projet en cause.

d) Calendrier prévisionnel : présentation des différentes étapes jusqu'à la mise en œuvre définitive du projet, le cas échéant sur plusieurs années.

3. Conséquences sociales

a) Impact sur l'emploi : création ou suppression de postes, mobilités fonctionnelles ou géographiques, etc.

b) Impact sur les conditions de travail : changements d'activités, déménagement de l'entreprise, maîtrise de nouveaux outils, etc.

c) Impact sur le statut du personnel : contrats de travail, usages, décisions unilatérales, participation et intéressement, durée du travail, protection sociale, représentation du personnel, etc.

d) Mesures d'accompagnement : formations, entretiens avec les salariés, dispositifs incitatifs, cellule d'écoute, commission de suivi, etc.

L'ensemble de ces points est bien évidemment à adapter en fonction de la nature du projet en cause : un fort déséquilibre pourra ainsi apparaître entre les différentes parties selon qu'il s'agit, par exemple, d'une réorganisation purement juridique n'ayant aucune incidence sur l'emploi ou, à l'opposé, de l'arrêt d'une activité. En tout état de cause ces informations devront être délivrées en parfaite cohérence avec celles figurant dans la base de données unique. Le contenu de cette dernière, qui sera progressivement mise en place dans les entreprises selon leur effectif, a été précisé par le décret n° 2013-1305 du 27 décembre 2013.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % % sur un mois ; 0,0 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) En décembre 2013:67 800 (+2,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en décembre 2013 : 1 150 (12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AIDEZ NOUS
À DIFFUSER LA NATION

"